

Qui est admissible?

Un enfant est admissible à la couverture si :

- a) Il/Elle a plus de 6 mois; et
- b) Il/Elle a moins de 27 ans; et
- c) Il/Elle demeure au Canada, sauf au Québec.

Si un enfant est âgé de 14 ans ou plus à n'importe quel moment pendant la Période de couverture, il doit être étudiant à temps plein dans les 12 mois qui précèdent toute réclamation. Temps plein signifie inscrit à un minimum de 3 cours simultanés pendant une période de 4 mois consécutifs.

Si vos enfants sont inscrits dans de différentes écoles ou de différents conseils scolaires, ils peuvent tous être assurés en vertu de la même police.

L'ASSURANCE ACCIDENT ÉTUDIANT

La protection financière pour votre famille en cas d'accident



Une année entière
de couverture



📞 1.800.463.5437

🌐 manitobastudentinsurance.ca/fr

Assureur : Old Republic, Compagnie d'assurance du Canada S.V.P. visitez www.insuremykids.com pour le détail des couvertures, conditions, limitations et exclusions.

 OLD REPUBLIC INSURANCE COMPANY OF CANADA

Approuvé par :

MANITOBA

School Boards
ASSOCIATION

Programme organisé par :
HUB International & Milnco Insurance

manitobastudentinsurance.ca/fr

Protégez vos proches 24/7 avec l'assurance accident étudiant

Procurez-vous la protection financière dont votre famille a besoin.

Si votre enfant subit un accident à l'école ou pendant ses loisirs, l'assurance accident étudiant protège votre famille contre les frais qui en résultent, et qui ne sont pas normalement couverts par votre régime d'assurance maladie gouvernemental ou collectif.



Régime de 3 ans ou 5 ans

Épargnez du temps et de l'argent!

Plusieurs années de couverture en un seul achat!



Le régime Platine est notre produit vedette à seulement 42 \$ par année

À seulement 42 \$ par année, le régime Platine offre la meilleure valeur de couverture d'assurance accident 24/7. C'est le seul régime qui offre une couverture de frais médicaux d'urgence hors province (jusqu'à 200 000 \$) et d'autres indemnités de voyage en plus.

L'assurance accident étudiant peut-elle vraiment faire la différence?

Exemple : Un élève âgé de 12 ans fait du vélo. Il tombe par dessus le guidon, se fracture la poignée et se craque des dents.

	Régime Platine	Sans l'assurance accident étudiant
Prime annuelle	42 \$	0 \$
Soins dentaires	0 \$	1 515 \$
Soins chiropratiques	0 \$	361 \$
Médicaments prescrits	0 \$	81 \$
Dépenses remboursées	0 \$	250 \$
Déboursements	42 \$	2 207 \$

Votre enfant est-il vraiment protégé?

Les régimes santé du gouvernement et les plans collectifs des employeurs offrent une couverture limitée. Nous aidons à combler les lacunes.

Les indemnités* comprennent :

	Régime Platine	Régime Or	Régime Argent
	42 \$/année	32 \$/année	17 \$/année
Couverture 24 heures par jour	✓	✓	✓
Frais médicaux d'urgence hors province et autres indemnités de voyage	200 000 \$	n/a	n/a
Incapacité totale et permanente**	350 000 \$	150 000 \$	75 000 \$
Perte d'un membre/ de la vue, de l'ouïe ou de la parole**	150 000 \$	150 000 \$	75 000 \$
Décès accidentel	30 000 \$	20 000 \$	15 000 \$
Frais dentaires accidentels illimités	10 ans	10 ans	10 ans
Frais par dent après 10 ans	1 650 \$	1 400 \$	1 250 \$

*Les limites varient selon le régime choisi et l'âge de l'assuré.

**Seulement l'une des deux indemnités est payable par enfant par accident. Pour le détail des indemnités, limites, conditions, limitations et exclusions de la police, consultez la police en ligne à www.manitobastudentinsurance.ca.